



PAGE 2

Stationnement : avoir la bonne attitude



PAGE 3

Le CICA au pôle seniors en images



PAGE 4

Maîtriser son identité numérique

Toutes les infos également sur www.mairie-villetaneuse.fr

Villetaneuse

INFORMATIONS

#67

30 janvier 2018
Nouvelle formule

Suivez-nous sur Facebook [facebook/mairie.villetaneuse](https://www.facebook.com/mairie.villetaneuse) et sur Twitter [@villetaneuse](https://twitter.com/villetaneuse)



« Nous sommes une ville de projets ! »

Voir page 3



Le 20 janvier dernier, nous avons organisé un temps de rencontre et de débat, l'occasion pour l'équipe municipale de faire un point d'étape sur la mise en œuvre du contrat communal, et aussi de construire avec les habitants le Villetaneuse de demain. Cette rencontre a rassemblé près de 150 personnes, les échanges ont été fructueux et riches. Je me réjouis de voir que nombreux sont les habitants attachés et fiers de leur ville.

Les batailles que nous avons à mener ensemble sont encore nombreuses (maintien des services publics, autonomie des collectivités locales, reconstruction d'une piscine...) et je sais pouvoir compter sur l'engagement des Villetaneusiens.

Villetaneuse, le 24 janvier 2018.

Carinne Juste, Maire,
1^{ère} vice-Présidente
de Plaine Commune

Les actualités...

TEMPS SCOLAIRE :
LA CONCERTATION SE POURSUIT AVEC UNE RÉUNION PLÉNIÈRE À L'HÔTEL DE VILLE



La consultation sur les rythmes scolaires se poursuit jusqu'au 2 février. A l'issue de cette concertation, un choix sur l'organisation de la semaine pour la rentrée 2018-2019 sera effectué, répondant au mieux aux souhaits de la majorité des parents et de la communauté éducative. Une réunion de bilan des réunions de concertation et des questionnaires a lieu le vendredi 2 février à 18h30 à l'Hôtel de ville. Se dérouleront ensuite les conseils d'école et enfin un choix final sera opéré en mars. **Toutes les infos auprès du service enseignement au 01 85 57 39 30**

BANQUET DES RETRAITÉS MERCREDI 31 JANVIER AU GYMNASSE JESSE-OWENS À PARTIR DE 12H



Comme chaque année, la Ville invite l'ensemble des retraités pour un déjeuner suivi d'un après-midi dansant piloté par l'accordéon de Roberto Milesi. Chacun a reçu une lettre d'invitation, si ce n'était pas le cas, **vous pouvez joindre le pôle seniors au 01 85 57 39 03**

LANCMENT DES INSCRIPTIONS DANS LES ÉCOLES MATERNELLES LUNDI 5 FÉVRIER

Si votre enfant est né en 2015 et avant le 31 août 2016, il doit entrer à l'école maternelle. Pour



l'inscrire, il est obligatoire de prendre rendez-vous en mairie. Lors de votre rendez-vous, munissez vous des documents suivants :

- livret de famille, ou une copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant
- carte d'identité du responsable légal de l'enfant,
- justificatif récent de domicile (quittance de loyer, facture EDF-GDF, contrat de location, acte de propriété, dernier avis d'imposition sur le revenu).
- carnet de santé (ou tout autre document attestant que l'enfant a les vaccinations obligatoires pour son âge),
- Pour les personnes séparées ou divorcées : l'extrait du jugement de divorce indiquant le dispositif concernant l'autorité parentale et le domicile de l'enfant.
- Pour les personnes hébergées, fournir un document administratif justifiant de l'adresse sur la commune (sécurité sociale, caf...). Ce jour là, vous pourrez

Toute l'actu sur le site de la ville

également inscrire votre enfant aux activités périscolaires (centres de loisirs, restauration, accueil du matin et/ou du soir...). Pour cela, il faudra avoir établi au préalable votre quotient familial 2018 afin d'adapter les tarifs à vos revenus. **Prenez rendez-vous au 01 85 57 39 01**

MATINÉE MUSICALE À SAINT-LEU SAMEDI 10 FÉVRIER À 11H30 DANS LE HALL B DU 132, AVENUE JEAN-BAPTISTE-CLÉMENT



Le CICA lance son premier « Music'hall », une audition au cœur du quartier Saint-Leu pour faire connaître le Centre d'Initiation Culturelle et Artistique, la musique et mettre en valeur ses jeunes talents dans la ville. Attention, ils débarqueront au coin d'une rue ou d'un hall d'immeuble, ouvrez l'œil et les oreilles ! **Renseignements au service culturel 01 85 57 39 80**

Stationnement : adopter LA BONNE ATTITUDE !

Depuis quelques mois, la Ville a mis en place un stationnement règlementé. Après une longue phase de sensibilisation et d'information, la verbalisation est maintenant opérationnelle. Pas toujours facile de changer ses habitudes ! Néanmoins, chacun doit comprendre que la sécurisation des piétons et des vélos conjuguée à la limitation de la voiture dans l'espace public est aujourd'hui une priorité.

« On n'en peut plus de marcher sur la route avec une poussette parce que des voitures sont stationnées sur les trottoirs », souligne une maman lors d'une réunion de quartier. « Le stationnement en double file, c'est dangereux, il y a un vrai manque de civisme », poursuit un retraité. Ce qui est confirmé par une étude qui a montré que la voie publique est saturée à plus de 127% en matière de stationnement. Cela ne peut que s'aggraver avec la présence de la gare et rend nécessaire la réglementation du stationnement. Aussi, la Ville de Villetaneuse a fait le choix de mettre en place une « zone bleue », dans laquelle le stationnement est gratuit et limité à 1h30 dans un périmètre de 500 mètres autour de la gare. Le contrôle s'effectue au moyen d'un disque de stationnement. La réglementation s'appliquera du lundi au vendredi de 9h à 18h. Les habitants des rues situées dans cette zone peuvent se garer de façon illimitée en apposant dans leurs véhicules un macaron délivré en mairie au prix de 50 euros par an (120 euros pour le deuxième macaron). Cinq agents de surveillance de la voie publique (ASVP) assurent le bon fonctionnement de ces nouvelles règles et le respect du code de la route sur l'ensemble de la ville. Depuis le mois de septembre, de nombreuses actions de prévention ont été menées. Les ASVP ont été à la rencontre des habitants, ils ont distribué près de



En dehors de l'amende de 17 euros pour absence de disque, voici quelques exemples de stationnements gênants, très gênants, voire dangereux qui donnent lieu à des verbalisations allant de 35 à 135 euros. (© Erwann Quéré)

1500 tracts d'information sur les règles de bon stationnement. Cette action a été accompagnée d'une campagne d'information effectuée par « les voisins marlins », c'est-à-dire des habitants relais, qui informent les autres habitants au porte à porte ; là encore près de 1500 personnes ont été informées. Eugène Sourdier, adjoint au maire en charge des questions de tranquillité publique a reçu plusieurs délégations d'habitants et de professionnels pour leur expliquer et dédramatiser la démarche. Une réunion publique ouverte à l'ensemble des Villetaneusiens avait également été organisée au printemps dernier.

En parallèle à ces missions de prévention, la Ville travaille depuis plusieurs années avec les bailleurs pour la réouverture de leurs parkings en centre-ville tout en leur demandant un effort au niveau des prix en faveur des locataires. Plaine commune Habitat et France Habitation ont d'ores et déjà joué le jeu en ré-ouvrant plusieurs parkings, sécurisés à des tarifs attractifs. Mais beaucoup reste à faire, il y a encore près de 700 places de parking inutilisées, appartenant aux bailleurs. La verbalisation a démarré. Une cinquantaine d'amende a été délivrée en priorité à l'encontre des véhicules mettant en danger la circulation des piétons.

« Depuis, qu'il y a les ASVP, les gens font un effort pour mieux stationner, c'est visible », nous a aussi dit une jeune femme travaillant à Villetaneuse. Si tout le monde comprend la problématique, accentuée par les enjeux environnementaux, il n'est pas facile de changer les habitudes et les comportements. Pour autant, il est urgent de prendre de bonnes habitudes de consommation et de déplacements si nous voulons sauvegarder notre planète. Multiplier les transports en commun et privilégier les modes de déplacement doux sont, entre autres, des solutions pour l'avenir de nos villes. ●

DANS LA VILLE, EN BREF...

Allo ? Quoi... ça change ?



En ce début d'année, l'ensemble des numéros de téléphone des services municipaux a changé. Le changement a débuté par l'ensemble des postes de l'hôtel de ville, et s'est poursuivi courant janvier par les postes des équipements extérieurs. Prochainement, un petit annuaire complet avec tous les numéros des services publics à Villetaneuse sera distribué. Pour joindre la mairie, il faut donc désormais composer le 01 85 57 39 00.

Donnez votre avis sur l'avenir du territoire !

Participez à l'enquête en ligne ! La concertation sur le futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) se poursuit. Dès maintenant, un questionnaire est à votre disposition en ligne sur www.plainecommune.fr ainsi qu'en version papier pour que chacun puisse exprimer sa vision du territoire, de ses forces et de ses faiblesses. Des réunions publiques sont également organisées dans chacune des villes du territoire. A Villetaneuse, elle aura lieu le mercredi 14 mars à 18h30 à la médiathèque Jean-Renaudie. Rappelons que Villetaneuse a déjà menée une concertation, puis voté son Plan Local d'Urbanisme en 2016. A l'horizon 2019-2020, le Plan local d'urbanisme intercommunal fixera les règles d'urbanisme et d'aménagement des neuf villes du territoire pour les 15 ans à venir. Il abordera toutes les thématiques qui concernent le quotidien des habitants. Il est donc primordial qu'il soit construit avec vous.

Reprise des cours de natation pour les enfants

Depuis la fermeture de la piscine de Villetaneuse, la natation scolaire concerne les classes de CP. Cette année, cela représente 17 classes, soit 216 élèves. La séance de natation dure 40 minutes dans l'eau. Chaque enfant suit un cycle de plus ou moins 10 séances. Si cela ne suffit pas à acquérir l'ensemble des fondamentaux pour savoir nager, cela offre quand même un premier contact avec le milieu aquatique. Avant chaque début de cycle, les maîtres-nageurs de la Ville passent dans les classes pour présenter l'activité afin de dédramatiser et pour répondre aux questions des élèves et des enseignants. La Ville assure également le transport en car jusqu'à la piscine du Canyon d'Epiny.

Anticiper les vacances de février

Vous souhaitez inscrire votre enfant au centre de loisirs durant les vacances de février, n'oubliez pas de renvoyer la fiche de réservation au service enfance avant le vendredi 2 février. Cette fiche vous a été envoyée par courrier, elle est également téléchargeable sur www.mairie-villetaneuse.fr ●



EXPRESSION des groupes politiques du Conseil municipal

«ÉLUS COMMUNISTES ET RÉPUBLICAINS»

Macron célèbre à Versailles la grande crue des dividendes
Macron ouvre toutes grandes les portes de l'économie française aux capitaux de tout horizon. Il a reçu en grande pompe quelques 140 PDG des plus grandes multinationales (Coca-Cola, Facebook, Google...). Son objectif étant de vendre l'attractivité économique et financière de la France. En effet selon l'ONG OXFAM la France est championne d'Europe de la rémunération du capital. A Villetaneuse, on préfère

et on veut continuer à avancer sans égoïsme, avec solidarité et de manière collective. Ville de projets, ville d'avenir : c'est ce qu'on fait savoir les habitants venus nombreux lors de la présentation du bilan de mi-mandat. Dans notre ville, la générosité l'emportera toujours sur la vanité et le cynisme des grands argentiers !

« VILLETANEUSE AUTREMENT »

STOP au racket du stationnement résidentiel
Les habitants de la ville n'en peuvent plus des amendes abusives et à répétition... Ils sont d'autant plus attristés qu'ils ne disposent pas de suffisamment de places de place de stationnement résidentiel. Sanctionner les automobilistes n'est pas la solution... sauf à appauvrir les

habitants qui ne trouvent pas de places...

Fort de ce triste constat notre groupe «Villetaneuse Autrement» lance une pétition sur toute la ville pour dénoncer ce racket et exiger des bailleurs ainsi de Madame Le Maire que des places de stationnement résidentiel soient proposées aux habitants. Si vous souhaitez vous mobiliser pour faire signer cette pétition ou la signer, contactez-nous au 06 69 29 58 09. Dieunor EXCELLENT

«RENDONS LE POUVOIR AUX CITOYENS»

TEXTE NON PARVENU ●

«Ensemble, rêvons LE VILLETANEUSE DE DEMAIN !»

Plus de 150 personnes étaient réunies ce samedi 20 janvier à l'Hôtel de Ville. Toutes avaient répondu présentes à l'invitation de Madame le Maire. L'objectif de cette rencontre : faire un retour sur les actions menées par l'équipe municipale pour le développement de Villetaneuse depuis 3 ans et faire le point sur ce qu'il reste à réaliser.

L'après-midi a démarré par un discours de Carinne Juste, «ensemble, il nous faut nourrir nos réflexions et notre ambition commune pour le développement de notre ville ; un projet de ville ambitieux mais équilibré, porteur d'avenir et affirmant le caractère solidaire de Villetaneuse. Ce que nous voulons, c'est continuer, avec vous, à construire et à façonner notre ville à l'image de ce que nous sommes, une ville riche de sa diversité, de sa jeunesse, de son Université, de sa ceinture verte, et tout dernièrement, de ses transports en commun, véritables lignes de vie. Car rappelons-le, c'est à peine élus que nous avons inauguré le tramway et en juin dernier le tram-train. Quelle avancée formidable pour notre ville ! Et c'est à partir de toutes ces richesses que nous voulons affirmer Villetaneuse comme une ville pour tous, ouverte sur le reste du territoire et estampillée comme ville de l'espoir. C'est le

sens de notre politique et le moteur de nos actions».

Elle poursuit : «Cependant, il est de notre devoir d'alerter sur les réductions drastiques des dotations de l'Etat aux collectivités locales. Les premières victimes sont nos villes populaires(...). Aux 10 milliards de réduction des dotations imposées par le gouvernement précédent se rajoute une purge de 13 milliards de DGF prévue pour les 5 ans à venir. A ceci s'ajoute l'annonce de la suppression de la taxe d'habitation qui constitue une remise en cause de l'autonomie financière des collectivités locales. A Villetaneuse, entre 2014 et 2019, ce sont 4979546€ cumulés que notre budget a été amputé. A titre d'illustration, cela correspond à la moitié du coût d'une nouvelle piscine. C'est une véritable politique de déconstruction des services publics qui est organisée. Pour avancer, il faut bien sûr dénoncer, lutter et aussi construire. Nous sommes une ville de projets» a conclu Carinne Juste. «La mobili-



sation de tous est primordiale dans cette bataille», a souligné Rachid, membre du Conseil citoyen.

Vidéo et échanges passionnés

S'en est suivi une vidéo dans laquelle, une vingtaine de Villetaneusiens ont exprimé leur vision de la ville mais aussi expliqué la façon dont ils y sont actifs. Membres des comités de quartier, du comité des seniors, de l'IPJV, des associations de parents d'élèves, ou comité d'établissement du CICA ou encore membres de club sportif, ils ont tous donné leur point de vue sur Villetaneuse et son développement. Une belle démonstration de l'importance et la richesse de la participation de chacun à la vie de la ville ! La parole a ensuite été donnée à la

salle pour un échange riche. Tous ont évoqué la transformation de la ville. «Quand je suis arrivée dans les années 70, à la place de la mairie, il y avait des champs de pivoines», souligne une Villetaneusienne. «Villetaneuse reste un village à la campagne», reprend un retraité. Il poursuit, «mais Villetaneuse est la ville du futur, soyez fier de votre ville». L'importance des actions en direction de la jeunesse a été souvent rappelée. Dans ce cadre, le lien avec l'Université est à consolider. Si l'accès des clubs sportifs ou des collèges villetaneusiens au gymnase de la fac est facilité, «quid de l'accès à la bibliothèque universitaire ?» demande une mère. Le maire a fait part du travail de plus en plus fructueux mené avec l'Université. Ont

aussi été abordées les questions liées à la tranquillité publique, et au stationnement. Le travail avec les bailleurs et la police est renforcé. Certains ont fait part de difficultés, comme la lutte difficile contre les rats dans certains quartiers. Problème que connaît l'ensemble du département ! Cet échange entre l'équipe municipale et les Villetaneusiens est le point de départ d'autres rencontres qui donneront lieu à un compte-rendu public. ●



Retrouvez les vidéos sur www.mairie-villetaneuse.fr



FOCUS À l'écoute des élèves des cours de musique

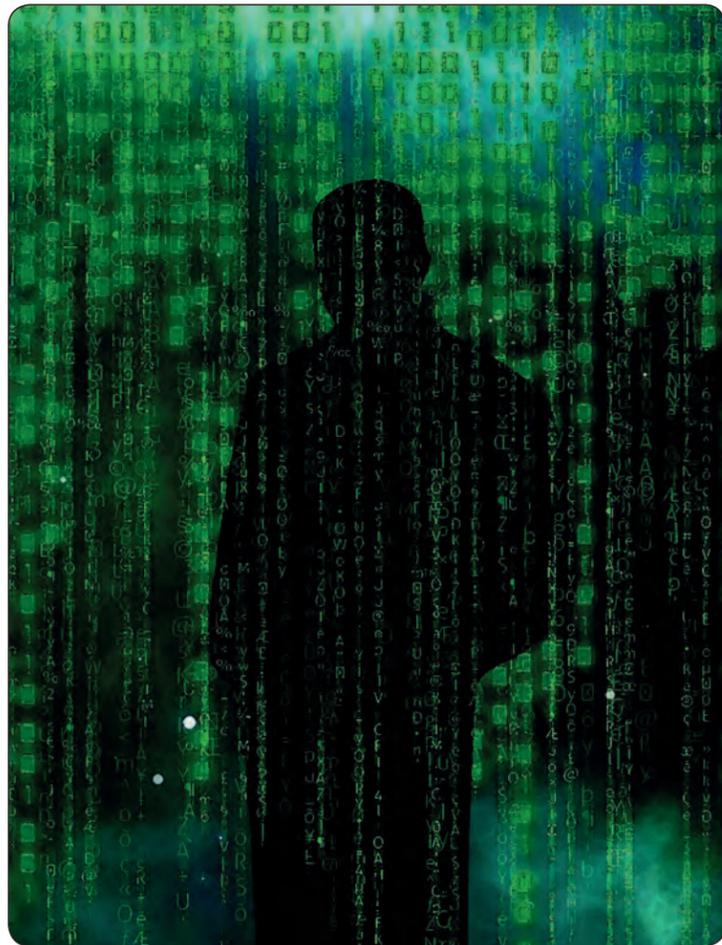
A la guitare, au piano, au violon, au violoncelle et au chant, les élèves du CICA (centre d'initiation culturelle et artistique) sont venus ravir les oreilles des seniors et familles !

Photos : Erwann Quéré



Je suis NUMÉRIQUE !

Essayez de vous « googliser », de taper votre nom dans un moteur de recherche. Est-ce que vous estimez que les données présentes méritent d'être rendues publiques ? Pour réfléchir et jouer avec cette question de l'identité numérique, rendez-vous le samedi 10 février à partir de 14h au centre socioculturel Clara-Zetkin.



des outils et des nombreux enjeux que tout cela sous-tend.

Depuis plusieurs mois, le service jeunesse travaille avec les jeunes Villetaneusiens autour de l'usage du numérique. C'est dans ce cadre, qu'une journée de sensibilisation à ces questions est organisée le samedi 10 février à partir de 14h au centre socioculturel.

Cette journée offre un temps d'échange autour des créations faites par les jeunes du centre de loisirs ado durant l'année : court-métrage, vidéos avec snapchat et youtube, web radio, jeux vidéo... Sensibiliser les jeunes et leur famille aux différentes dérives en montrant les cas typiques et comment s'en prémunir afin de prévenir les abus et de limiter les dégâts.

AU PROGRAMME DE CET APRÈS-MIDI :
théâtre forum, tournoi de jeux/débat, film sur le cyberharcèlement, débat lors d'un kawa du PIJ pour clore la soirée... permettront de créer autant de moments d'échange et de partage sur les pratiques.

CENTRE SOCIOCULTUREL CLARA-ZETKIN
1, avenue Jean-Jaurès
93430 Villetaneuse
Tél. 01 85 57 39 85

Notre identité numérique, c'est l'ensemble des informations que l'on trouve sur Internet nous concernant. C'est donc une identité de « données ». Comme dans la vie réelle, l'identité virtuelle est un fin mélange entre « ce que je montre, ce que je cache, ce que les autres perçoivent et ce qui m'échappe ». Dans la vie courante, lorsque nous achetons une baguette de pain, il ne nous viendrait pas à l'idée de décliner notre identité et notre adresse au boulanger. Les relations que l'on entretient via Internet sont à gérer de la même façon. Savoir utiliser des identités numériques distinctes et ne fournir que les données appropriées aux différents types de relations établies sur Internet constitue des compétences essentielles à la préservation de notre vie privée.

Parvenir à maîtriser son « e-réputation »
Cet ensemble de contenus publiés sur internet permet de définir un individu. L'e-réputation, c'est l'image renvoyée par la perception de ces contenus. L'identité numérique regroupe aujourd'hui des contenus mis en ligne sur divers espaces, notamment sur les médias sociaux : blogs personnels, profils sur les réseaux sociaux, contenus partagés, commentaires... On distingue généralement deux types de contenus : ceux que chacun maîtrise (publiés par soi-même) et ceux non-maîtrisés par la personne concernée (publiés par un tiers). Les traces laissées en ligne par soi-même et les traces laissées en ligne par d'autres internautes sont très importantes. On pense par exemple à la recherche d'emploi. Une mauvaise e-réputation peut compromettre les chances

d'un candidat : les recruteurs qui font ce type de recherches en ligne peuvent écartés un candidat à cause de son identité numérique. La maîtrise de son identité numérique est donc primordiale. Il semble nécessaire de la prendre en main et participer activement à sa construction et sa délimitation pour mieux maîtriser les risques

et les dérives (délitement de la vie privée, usurpation d'identité, utilisation commerciale ou politique des données de navigation, cyber harcèlement) tout en profitant des avantages et des possibilités qu'elle offre (agrandir et entretenir son réseau, valoriser ses compétences et savoirs-faire, etc.) grâce une bonne maîtrise



Agenda

Toutes les infos également sur www.mairie-villetaneuse.fr
Nous contacter : communication@mairie-villetaneuse.fr

- ENCOMBRANTS MARDI 30 JANVIER DÉPÔTS LA VEILLE À PARTIR DE 18H / Tél. 0800 074 904**
- ATELIER ARTS PLASTIQUES POUR LES 6 À 12 ANS MERCREDI 31 JANVIER DE 16H À 17H30** CENTRE CLARA-ZETKIN / Tél. 01 85 57 39 85
- SENIORS : BANQUET DES RETRAITÉS MERCREDI 31 JANVIER À PARTIR DE 12H AU GYMNASSE JESSE-OWENS / Tél. 01 85 57 39 03**
- PERMANENCE DU MAIRE JEUDI 1^{ER} FÉVRIER DE 16H À 17H45 SANS RDV HÔTEL DE VILLE / Tél. 01 85 57 39 00**
- CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 1^{ER} FÉVRIER À 20H30 HÔTEL DE VILLE / Tél. 01 85 57 39 00**
- P'TIT DÉJ DE CLARA VENDREDI 2 FÉVRIER DE 9H30 À 11H30 CENTRE CLARA-ZETKIN / Tél. 01 85 57 39 85**
- ATELIER DÉCOUVERTE DU SITE CAF.FR VENDREDI 2 FÉVRIER À 9H30 MÉDIATHÈQUE JEAN-RENAUDIE / Tél. 01 55 93 48 82**
- CONCERTATION SUR LE TEMPS SCOLAIRE VENDREDI 2 FÉVRIER À 18H30 HÔTEL DE VILLE / Tél. 01 85 57 39 00**
- ATELIER ARTS PLASTIQUES POUR LES ADOS ET ADULTES SAMEDI 3 FÉVRIER DE 14H À 15H30 CENTRE CLARA-ZETKIN / Tél. 01 85 57 39 85**
- « STAR WARS, ÉPISODE IV » À LA SÉANCE DE CLARA ! SAMEDI 3 FÉVRIER À 18H CENTRE**

- CLARA-ZETKIN / Tél. 01 85 57 39 85**
- PHARMACIE GOMBEAU DIMANCHE 4 FÉVRIER À STAINS / Tél. 01 48 26 20 13**
- ATELIER ARTS PLASTIQUES POUR LES 6/7 ANS MERCREDI 7 FÉVRIER DE 15H30 À 16H30** CENTRE CLARA-ZETKIN / Tél. 01 85 57 39 85
- ATELIER ARTS PLASTIQUES POUR LES 8 ANS ET PLUS MERCREDI 7 FÉVRIER DE 16H45 À 17H45** CENTRE CLARA-ZETKIN / Tél. 01 85 57 39 85
- ATELIER YOGA/RELAXATION JEUDI 8 FÉVRIER À 14H CENTRE CLARA-ZETKIN / Tél. 01 85 57 39 85**
- «MUSIC'HALL À SAINT LEU» SAMEDI 10 FÉVRIER À 11H30 HALL B DU 132 AV. JB-CLÉMENT / Tél. 01 85 57 39 82**
- JOURNÉE «IDENTITÉ NUMÉRIQUE» SAMEDI 10 FÉVRIER À PARTIR DE 14H CENTRE CLARA-ZETKIN / Tél. 01 85 57 39 85**
- ATELIER ARTS PLASTIQUES POUR LES ADULTES SAMEDI 10 FÉVRIER DE 14H À 15H30** CENTRE CLARA-ZETKIN / Tél. 01 85 57 39 85
- PHARMACIE GRANDMOUGIN DIMANCHE 11 FÉVRIER À ÉPINAY / Tél. 01 48 41 79 51**
- ENCOMBRANTS MARDI 13 FÉVRIER DÉPÔTS LA VEILLE À PARTIR DE 18H / Tél. 0800 074 904**
- CONSEIL DE TERRITOIRE DE PLAINE COMMUNE MARDI 13 FÉVRIER À 19H30 SIÈGE DE PLAINE COMMUNE / Tél. 01 55 93 55 55**

Santé + État civil

POINT D'ACCUEIL PRÉVENTION SANTÉ (PAPS)
15 bis, place de l'Hôtel-de-Ville
Tél. 01 55 83 01 20

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

• **VACCINATIONS**
Une séance de vaccinations le jeudi de 16h à 18h30 tous les 15 jours et sur rendez-vous. Gratuite et ouverte à tous.

• **SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE**
Le mercredi de 13h30 à 17h.

• **PERMANENCES CPAM**
Les mardis de 8h30 à 12h, les mercredis de 8h30 à 12h et les jeudis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

NAISSANCES
■ Issiaka Sylla ■ Kaïs Doumbia ■ Silima Diabate ■ Youssra Habach ■

DÉCÈS
■ Gabriel Zonon, le 03/01
■ Mohamed-Laid Behnous, le 13/01 ■ Emilie Ranggeh, le 07/01 ■

PROCHAIN NUMÉRO : MARDI 13 FÉVRIER 2018
DES IDÉES À SOUMETTRE ?
UNE ACTU À PROPOSER ?
UN PORTRAIT À RÉALISER ?
CONTACTEZ NOUS : COMMUNICATION@MAIRIE-VILLETANEUSE.FR

Horaires de l'Hôtel de ville

Ouverture des services municipaux La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, et le samedi de 9h à 12 pour les services de permanence : état-civil, logement, régie centrale. Tél. 01 85 57 39 00.

Permanences de l'Hôtel de ville

Vos élus à votre écoute
• Carinne Juste, maire, le 1^{er} et 3^e jeudi du mois de 16h à 17h45 hors vacances scolaires sans rendez-vous.
• Thierry Duvernay, premier-maire adjoint, reçoit sur rendez-vous pour toutes les questions relatives au logement. Service logement au 01 85 57 39 50
• les adjoints au maire reçoivent sur rendez-vous. Secrétariat des élus, au 01 85 57 39 10.
• Conseillers départementaux du canton de Epinay/Pierrefitte/Villetaneuse :

> Michel Fourcade reçoit le 2^e mercredi du mois de 17h à 18h sur rendez-vous au 01 72 09 33 31 ou au 06 83 22 33 27.
> Nadège Abomangoli reçoit sur RDV au 06 21 59 95 35 ou au 01 43 93 10 99.

Permanences en mairie
• Avocat conseil : le 1^{er} mardi du mois, de 18h à 19h.
• Conseiller juridique (accès aux droits) : le 1^{er} et 3^e mardi du mois de 14h à 17h
• Notaire : chaque 2^e lundi du mois sur rendez-vous au 01 49 71 35 15

• **Interprètes-écrivains publics** : le mardi de 9h à 12h pour les langues d'Afrique noire; le vendredi de 14h à 17h pour les langues du Maghreb.

La CAF au Centre socioculturel Clara-Zetkin
• L'assistante sociale de la CAF reçoit uniquement sur rendez-vous le mardi matin pour des suivis de dossier personnel au 0810 25 93 10 ●

ENCOMBRANTS CALENDRIER DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA VILLE

Agglo → TÉL. 0 800 074 904
→ WEB plainecommune.fr
→ APP. plainecommune



VILLETANEUSE INFORMATIONS N°67 - 30 JANVIER 2018 - HÔTEL DE VILLE - 1 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE - BP 89 - 93430 VILLETANEUSE - 01 49 40 76 00 - COMMUNICATION@MAIRIE-VILLETANEUSE.FR

Directrice de la publication: Carinne Juste • Rédactrice en chef: Claire Noury-Diarra • Secrétaire de rédaction: Claire Noury-Diarra et Erwann Quéré • Rédaction: Claire Noury-Diarra, David Pichevin, Erwann Quéré • Photographies: Sadril Derradji, Lolo Gbet, Erwann Quéré • Création maquette: Erwann Quéré • Exécution maquette: Erwann Quéré • Image de couverture: Sadril Derradji • Impression et photographie: imprimé sur papier labellisé PEFC / Imprimerie RAS • Prix du numéro: 0,15 euro • Tirage: 5 900 exemplaires • Numéro paritaire: 267 • ISSN: 1 283-068X